

6 Économie

Secteur des assurances / Infrastructures

Issoze Ngondet lance le chantier du complexe administratif des assurances

Innocent M'BADOUMA
Libreville/Gabon

LE Premier ministre, chef du gouvernement, Emmanuel Issoze Ngondet, a posé, en fin d'après-midi du vendredi 14 septembre dernier, la première pierre d'un chantier qui doit voir sortir de terre, d'ici à 20 mois, deux immeubles : le siège de la Direction nationale des assurances (DNA), et le Centre international des conférences des assurances. Selon le ministre de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga, le financement des deux édifices ne se pose plus. Le montage effectué par son administration technique est bouclé, la somme totale est réunie. Selon les termes de ce PPP, le complexe administratif sera entièrement financé



Le Premier ministre Issoze Ngondet, truelle à la main, donne le coup d'envoi du chantier du complexe administratif des assurances.

par le groupe BGFI Bank et la société d'assurance Sunu à charge pour ladite administration publique d'assurer le remboursement. Et les deux dernières années, les engagements de la DNA à honorer les dettes d'antan ont permis de consolider la confiance, entre les deux compagnies et l'administration. Selon le chronogramme des travaux, le chantier

sera livré dans 20 mois. Disposant d'un titre foncier, le site de 10 000 hectares, non loin du stade de l'Amitié sino-gabonaise, sur lequel seront construits ces deux édifices est une acquisition récente de la Direction nationale des assurances auprès de la Société nationale des logements sociaux (SNLS). **FICHES TECHNIQUES.** L'architecte en chef du pro-



Vue du futur Centre international des conférences des assurances

jet, Jean-Hilaire Moussavou, du cabinet Iniversalis, a expliqué que l'immeuble du siège de six niveaux, plus de 20 mètres de haut, comprendra " 69 bureaux spacieux, un auditorium d'une capacité de 289 places, une somptueuse salle de banquets, deux restaurants, trois salles dédiées à la formation des agents". De plus, deux ascenseurs et des larges escaliers assure-

ront la mobilité verticale. L'immeuble, a ajouté l'architecte, "sera construit sur une ossature en béton armé et présentera une harmonie des formes alternant des saillies et des retraits". La surface cumulée sera de 1028,27 mètres carrés. Quant au Centre International des conférences, il affiche les ambitions d'une architecture futuriste, dira M. Moussavou qui parle "

d'une association de modernité et de technologie". Ce centre des conférences sera doté d'un auditorium de 1 009 places, avec "une immense scène pouvant porter sur les fonts baptismaux une cinquantaine d'artistes, quatre bureaux, deux grandes salles de réunion pouvant se prêter aussi à la tenue des séminaires, six boutiques, deux loges, une salle de projection". La surface cumulée prévisionnelle est de 1454,76 mètres carrés. Pour l'exécution du chantier, l'entreprise Saba est en charge du gros œuvre, Techikchen de la charpente métallique. Quant à la climatisation et le froid VMC, le marché échoit à Sogafric. Enfin, l'entreprise EGPS est adjudicataire des travaux d'électricité et de plomberie.

Vente des produits de la mer au Capal/Mission de la DGCC

Pour faire respecter les nouveaux prix du poisson

Innocent M'BADOUMA
Libreville/Gabon

La nouvelle grille des prix du poisson va durer six mois. Elle impose une réduction du prix au kilogramme, selon les catégories de poisson. La direction de la Consommation s'est rendue à Oloumi pour faire respecter cette directive gouvernementale.



Photo : Jean Madouma

Le prix du poisson rouge est concerné par la baisse des prix.

LE directeur général de la concurrence et de la consommation, Emmanuel Eyeghe Nze, s'est rendu, en fin de semaine écoulée, au Capal - Centre d'appui à la pêche de Libreville (Oloumi) - en fin de se-

maine dernière. L'objectif de cette visite du chef de l'administration de la concurrence et de la consommation était de sensibiliser les opérateurs économiques et s'enquérir du respect de la nouvelle grille de prix du poisson

vendu à Libreville. Il en a profité pour remettre aux femmes commerçantes ladite grille des prix et les exhorter à une stricte observation des plafonds des prix arrêtés récemment par les administrations de la pêche et de l'économie.



Photo : D.R

Emmanuel Eyeghe Nze remettant le nouveau barème des prix à une vendeuse de poisson.

En effet, le 7 août 2018, les ministres Loupdy Matiga en charge du département ministériel de la Pêche, et, son collègue de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga, ont cosigné un nouvel arrêté qui comporte la grille des prix du poisson en Répu-

blique gabonaise. Laquelle grille est prévue pour durer six mois. "L'objectif de cet arrêté est d'harmoniser le prix du poisson qui avait connu une envolée depuis la fin du premier arrêté (Arrêté 004 du 8 janvier 2018), notamment au Port Mole et

au marché de Nzeng-Ayong où le poisson était vendu en moyenne, entre 3 500 et 4 000 FCFA le kilogramme. Aujourd'hui ces prix revus à la baisse varieront entre 1 200 et 3 500 FCFA, le kilogramme en fonction des catégories", précise la direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC). Pour la DGCC, ces nouveaux prix devront obligatoirement être affichés par tous les vendeurs. Et les agents de cette administration, dit-on, veilleront au respect de cette nouvelle grille. La spécificité de cet arrêté, précise la DGCC, est la prise en compte des pêcheurs du Cap Estérias, qui pratiquent la pêche à la ligne.

Aquaculture

L'ANPA fait la promotion de la station piscicole de la Peyrie

J.M
Libreville/Gabon

AU terme de l'atelier relatif à la mise en place d'un Comité régional de facilitation du commerce des produits de la pêche à la frontière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équato-

riale, l'Agence nationale de la pêche et de l'aquaculture (ANPA) a organisé, le 14 septembre dernier à la station piscicole de la Peyrie de Libreville, une visite guidée de ce site. Cette visite avait pour objectif de faire découvrir aux différents séminaristes venus de la sous-région, ce

qui se fait en termes d'aquaculture au Gabon. « Cette visite a consisté essentiellement à la visite des installations. Sur le site de la Peyrie, nous avons trois unités : l'unité de production qui est le bassin d'élevage. Nous avons une unité que nous appelons la Cenapo qui s'occupe de la fabrication d'ali-

ments pour poissons qui sont utilisés dans les élevages, et nous avons une troisième structure qui est l'écloserie où on fait naître les bébés silures, parce que, à la différence des autres espèces, le silure malheureusement ou heureusement, pour qu'on en fasse de la culture, il faut provoquer de manière ma-

nuelle la fécondation pour produire des alevins », a expliqué Georges Mba Asseko, DG de l'ANPA. A l'issue de cette excursion, les participants ont assisté à une pêche dans un étang pour montrer les produits qui sont élevés sur le site. « Nous élevons essentiellement deux espèces : le tilapia

qu'on appelle communément carpe, et le silure. Ce sont des espèces dont on maîtrise la reproduction et le processus biologique, du petit poisson jusqu'au poisson marchand », a indiqué Christian Okouyi, point focal en charge des questions d'aquaculture à l'ANPA.

<p>CHANGEMENTS</p> <p>COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 18/09/2018</p> <p>Union Gabonaise de Banque</p> <p>SiteWeb : http://www.ugb-banque.com</p>	<p>FIXING</p>			<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p>		<p>INDICES BOURSISERS</p>																																																																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxxx</td> <td>1 EUR</td> <td>655,957</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,1671</td> <td>1USD =</td> <td>562,040</td> <td>1 USD</td> <td>579,674</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,5193</td> <td>1CAD =</td> <td>431,749</td> <td>1 CAD</td> <td>460,152</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>130,7900</td> <td>1JPY =</td> <td>5,015</td> <td>100 JPY</td> <td>529,971</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,8888</td> <td>1GBP =</td> <td>738,067</td> <td>1 GBP</td> <td>786,989</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,1236</td> <td>1CHF =</td> <td>583,799</td> <td>100 CHF</td> <td>62 191,34</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>17,4715</td> <td>1ZAR =</td> <td>37,544</td> <td>100 ZAR</td> <td>3 980,37</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>10,9752</td> <td>1MAD =</td> <td>59,767</td> <td>1 MAD</td> <td>63,13</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>8,0139</td> <td>1CNY =</td> <td>81,852</td> <td>1CNY</td> <td>84,31</td> </tr> <tr> <td>KES</td> <td>117,8500</td> <td>1KES =</td> <td>5,566</td> <td>1KES</td> <td>5,73</td> </tr> </tbody> </table>	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957	USD	1,1671	1USD =	562,040	1 USD	579,674	CAD	1,5193	1CAD =	431,749	1 CAD	460,152	JPY	130,7900	1JPY =	5,015	100 JPY	529,971	GBP	0,8888	1GBP =	738,067	1 GBP	786,989	CHF	1,1236	1CHF =	583,799	100 CHF	62 191,34	ZAR	17,4715	1ZAR =	37,544	100 ZAR	3 980,37	MAD	10,9752	1MAD =	59,767	1 MAD	63,13	CNY	8,0139	1CNY =	81,852	1CNY	84,31	KES	117,8500	1KES =	5,566	1KES	5,73	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40</td> <td>18/09/2018</td> <td>5 355,96</td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>18/09/2018</td> <td>26 118,08</td> </tr> </tbody> </table>				en date du		CAC 40	18/09/2018	5 355,96	DOW JONES	18/09/2018
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA																																																																									
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957																																																																									
USD	1,1671	1USD =	562,040	1 USD	579,674																																																																									
CAD	1,5193	1CAD =	431,749	1 CAD	460,152																																																																									
JPY	130,7900	1JPY =	5,015	100 JPY	529,971																																																																									
GBP	0,8888	1GBP =	738,067	1 GBP	786,989																																																																									
CHF	1,1236	1CHF =	583,799	100 CHF	62 191,34																																																																									
ZAR	17,4715	1ZAR =	37,544	100 ZAR	3 980,37																																																																									
MAD	10,9752	1MAD =	59,767	1 MAD	63,13																																																																									
CNY	8,0139	1CNY =	81,852	1CNY	84,31																																																																									
KES	117,8500	1KES =	5,566	1KES	5,73																																																																									
	en date du																																																																													
CAC 40	18/09/2018	5 355,96																																																																												
DOW JONES	18/09/2018	26 118,08																																																																												
<p>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</p> <p>18 Septembre 2018: 78,80</p>																																																																														